



**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Saint-Zénon tiendra le 20 décembre 2021 à 20 h à huis-clos par vidéoconférence, une séance au cours de laquelle le programme triennal d'immobilisations sera adopté pour le prochain exercice financier ;

**QUE** les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations ;

**QUE** le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à faire parvenir ses questions à l'avance au bureau municipal situé au 6101, rue Principale ou par courriel à [juliemartin@st-zenon.org](mailto:juliemartin@st-zenon.org)

**DONNÉ À SAINT-ZÉNON, CE 13<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021.**

---

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière